

**Procédure d'inscription
et conditions générales de participation
BELC HONG KONG 2024
Du 17 au 21 juin**

Date limite d'inscription – 17 mai 2024

Vos interlocutrices à France Éducation international	Vos interlocuteurs à l'Alliance française de Hong Kong (AFHK) et au Consulat général de France de Hong Kong et Macao
<p>Suivi administratif, inscription en ligne, programme de formation</p> <ul style="list-style-type: none">• Flora AUBIN, cheffe de projet• Alizée NISOLE, assistante de projet <p>@ belcregionaux@france-education-international.fr</p>	<p>Tarifs, financement, informations pratiques et conditions générales de participation</p> <ul style="list-style-type: none">• Adrien LEFEVRE, directeur des cours• Margaret HO, assistante pédagogique• Florian PETIT, attaché de coopération éducative et pour le français <p>@ belcafhk@afhongkong.org</p>

SOMMAIRE

1	TARIFS.....	2
2	FINANCEMENT.....	3
3	INSCRIPTION EN LIGNE.....	4
4	CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION.....	5
5	CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION	5

1 TARIFS

1.1 Frais de formation

Frais de formation – 30 heures (module A+B) <i>Du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2024</i>	375 € / 3200 HKD¹
Frais de formation – 15 heures (module AouB) <i>Du lundi 17 juin au mercredi 19 juin 2024</i> <u>OU</u> <i>du mercredi 19 juin au vendredi 21 juin 2024</i>	220 € / 1900 HKD

Les frais de formation sont à régler auprès de l'[AFHK](#) (cf. 2.3)

Les membres de l'AFLE, les professeurs du LFI de Hong-Kong bénéficient d'une remise de 20% sur demande de code auprès de : belcafhk@afhongkong.org

1.2 Frais d'hébergement

Forfait - Hébergement TRAVELODGE HOTEL (optionnel) Le forfait « hébergement » comprend la réservation d'une chambre individuelle sans petit-déjeuner.	196 € / 1650 HKD pour les 3 nuits 326 € / 2750 HKD pour les 5 nuits 400 € / 3340 HKD pour les 6 nuits
---	--

Les frais d'hébergement sont à régler auprès de l'hôtel partenaire.

Les demandes de réservation sont à transmettre à l'adresse suivante : belcafhk@afhongkong.org

Pour ceux bénéficiant d'une prise en charge par un organisme, le forfait hébergement sera **réservé au regard de l'attestation de prise en charge**. Le participant et l'organisme de prise en charge recevront un courriel de confirmation de la réservation.

¹ Taux de chancellerie janvier 2024

2 FINANCEMENT

2.1 Prise en charge par un organisme

L'organisme prend en charge les frais de formation d'un ou de plusieurs candidats :

Le responsable de l'organisme prépare une attestation de prise en charge nominative.

Pour les frais de formation, le paiement se fera par virement bancaire, et sur présentation d'une facture originale nette de taxe émise par l'AFHK.

Le paiement des frais de formation doit être effectué au plus tard le 17 mai 2024.

L'organisme prend en charge les frais d'hébergement d'un ou de plusieurs candidats.

Les demandes de réservation sont à adresser à : belcafhk@afhongkong.org en joignant le formulaire téléchargeable ici : [Hotel-Booking-Form_institution.pdf](#) ainsi que l'attestation de prise en charge.

Le participant et l'organisme de prise en charge recevront un courriel de confirmation de la réservation et une facture pro-format. **L'hôtel partenaire déclenchera la facturation au plus tard le 17 mai.**

Les frais bancaires sont à la charge de chaque organisme.

Si nécessaire, l'AFHK établira une convention avec l'organisme de prise en charge.

2.2 Prise en charge par un candidat

Le candidat prend en charge personnellement la totalité des frais de formation, il doit :

- Effectuer le paiement par carte bancaire sur le site de l'AFHK
- Demander une preuve de paiement à sa banque (paiement en dollars de Hong Kong ou en euros).

Les frais bancaires sont à la charge du candidat qui veillera à le signaler à sa banque.

Le candidat prend en charge personnellement la totalité des frais d'hébergement, il doit :

Adresser la demande de réservation des nuitées à : belcafhk@afhongkong.org en joignant le **formulaire téléchargeable ici : [Hotel-Booking-Form_individuel.pdf](#).**

Le participant recevra un courriel de confirmation et **l'ordre de paiement sera déclenché par l'hôtel partenaire au plus tard le 17 mai**

2.3 Site de paiement

Pour les candidats prenant en charge leur inscription, le règlement peut être effectué par carte bancaire sur le site de l'AFHK : www.francophoniehk.com/for-french-teachers/formation-belc-regional-2024/tarifs-et-inscriptions/

Pour les organismes prenant en charge plusieurs candidats, le règlement doit être adressé aux coordonnées bancaires ci-dessous :

Beneficiary Name: Alliance Française de Hong Kong:
Bank : Standard Chartered Bank
Address: 1/F & 2/F, Standard Chartered Bank Building, 4-4A des Voeux Road, Central, HONG KONG
Bank Code: 003
Branch Code: 368
Bank Account Number : 0-097794-3
Swift Code : SCBLHKHHXXX

3 INSCRIPTION EN LIGNE

3.1 Procédure d'inscription pour les organismes

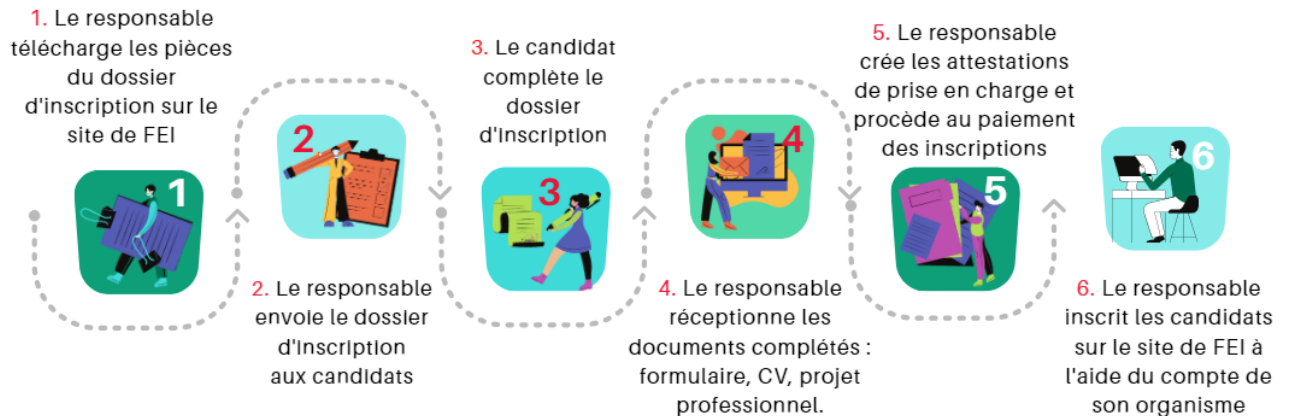
Vous êtes responsable d'un organisme de la zone (Ambassade, Instituts français, Alliances françaises, AEFE, centres de langues publics ou privés, université, etc.) qui inscrit un ou plusieurs candidats dont vous prenez en charge le financement.

Vous avez 2 possibilités :

Cas 1 : Vous souhaitez que les candidats s'inscrivent eux-mêmes sur le site de FEI :

- Remettez-leur **une attestation de prise en charge complétée par vos soins.**
- Invitez-les à suivre la procédure d'inscription en ligne pour les candidats (cf. 3.2)

Cas 2 : Vous êtes responsable d'un organisme et vous souhaitez inscrire vous-même les candidats que vous prenez en charge, pour cela, suivez les 6 étapes ci-dessous.



[Lien d'inscription FEI / Lien pour le paiement en ligne](#)

3.2 Procédure d'inscription pour les candidats

Vous êtes candidat et vous souhaitez vous inscrire au BELC régional, suivez les 4 étapes suivantes :



[Lien d'inscription FEI / Lien pour le paiement en ligne](#)

4 CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

Une lettre de confirmation de l'inscription sera adressée au participant par courriel après validation du dossier d'inscription par France Éducation international (validation administrative et pédagogique) et par l'AFHK (validation financière). Cette lettre sera envoyée par France Éducation international. Le responsable de formation sera en communiqué de ce courriel, le cas échéant.

5 CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le BELC Hong Kong 2024 implique l'acceptation de la procédure d'inscription et des présentes conditions.

5.1 Engagement du participant

En assistant au BELC Hong Kong, le participant s'engage à :

- Participer à l'ensemble des conférences, présentations et ateliers proposés ;
- Participer activement aux modules de formation ;
- Respecter les horaires de début et de fin de formation ;
- Ne pas nuire au bon déroulement de la formation ;
- Participer à la conférence et aux présentations des éditeurs/média
- Respecter les règles de la vie en communauté

5.2 Certificat

À l'issue de la formation, un certificat sera délivré à chaque participant mentionnant les modules suivis et le volume horaire effectué sous réserve de participation et signera une feuille d'émargement à chaque séance des modules suivis. En cas d'absence à l'une ou plusieurs séances d'un module, le nombre d'heures correspondant aux absences sera déduit. Les certificats étant imprimés en amont de leur remise en fin de formation, les participants n'ayant pas suivi l'ensemble des séances recevront leur certificat par voie postale.

5.3 Enquête de satisfaction

À l'issue de la formation, chaque participant sera invité à évaluer la qualité de la formation et des autres prestations.

5.4 Assurance responsabilité

Le contrat d'assurance du participant doit couvrir les risques pouvant survenir en cours de formation.